VIGIE - JUIN 2019



Conventions Collectives de Travail sectorielles ou intersectorielles Enregistrements et corrections

319.02 - SOUS-COMMISSION PARITAIRE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES D'EDUCATION ET D'HEBERGEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, DE LA REGION WALLONNE ET DE LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE

Statut pécuniaire du personnel AAJ/SASPE

Champ d'application: établissements et services de l'Aide à la jeunesse et des Services d'ac-

cueil spécialisés de la petite enfance

Date de signature : 28/03/2019

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : 06/06/2019

Force obligatoire demandée : Oui

Remplacement de l'annexe 1 de la CCT du 21 juin 2012 remplaçant la CCT du 24 novembre 2011 relative à la prise en compte de l'expérience dans le statut pécuniaire des travailleurs

Date de signature : 28/03/2019

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : 06/06/2019

Force obligatoire demandée : Oui

Modification et complémentation de la CCT du 6 juillet 2004 relative à la création du fonds de sécurité d'existence « Fonds social I.S.A.J.H. »

Date de signature : **25/04/2019** Fin de validité : **31/12/2020**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : 06/06/2019

Force obligatoire demandée : Oui

Prime unique

Champ d'application : établissements et services d'éducation et d'hébergement agréés et/ou subventionnés par la Commission communautaire française COCOF - de la Région de Bruxelles-Capitale

Date de signature : **25/04/2019** Fin de validité : **30/06/2019**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : 06/06/2019

Force obligatoire demandée : Oui

Régime de chômage avec complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés licenciés, ayant une carrière longue

Champ d'application : établissements et services d'éducation et d'hébergement agréés et/ou subsidiés par la Communauté française, la Région wallonne et la Communauté germanophone ou la Commission communautaire française; établissements et services d'éducation et d'hébergement ni agréés ni subventionnés et dont l'activité principale est exercée en Région wallonne

Date de signature : **25/04/2019**Fin de validité : **31/12/2020**Force obligatoire demandée : **Oui**

Régime de chômage avec complément d'entreprise pour certains travailleurs âgés licenciés, qui ont travaillé 20 ans dans un régime de nuit, qui ont été occupés dans le cadre d'un métier lourd

Champ d'application : établissements et services d'éducation et d'hébergement agréés et/ou subsidiés par la Communauté française, la Région wallonne et la Communauté germanophone ou la Commission communautaire française; établissements et services d'éducation et d'hébergement qui ne sont ni agréés ni subventionnés et dont l'activité principale est exercée en Région wallonne

Date de signature : **25/04/2019** Fin de validité : **31/12/2020**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : 06/06/2019

Force obligatoire demandée : Oui

Abaissement de la limite d'âge en ce qui concerne l'accès au droit aux allocations pour un emploi de fin de carrière, pour les travailleurs qui ont une carrière longue, qui exercent un métier lourd ou qui sont occupés dans une entreprise en difficultés ou en restructuration

Champ d'application : établissements et services d'éducation et d'hébergement agréés et/ou subventionnés par la Communauté française, la Région wallonne, la Communauté germanophone ou la COCOF de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que les établissements et services exerçant les mêmes activités et qui ne sont ni agréés ni subventionnées et dont l'activité principale est exercée en Région wallonne

Date de signature : 23/05/2019 Fin de validité : 31/12/2020 Force obligatoire demandée : Oui

332 - COMMISSION PARITAIRE POUR LE SECTEUR FRANCOPHONE ET GERMA-NOPHONE DE L'AIDE SOCIALE ET DES SOINS DE SANTE

Octroi d'une prime unique relative à l'année 2018 pour les secteurs de l'accord social nonmarchand Bruxellois

Champ d'application: centres et services agréés et subsidiés par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale; centres de planning familial, centres d'action sociale globale, centres de santé mentale, centres de coordination de soins et services à domicile, les centres d'accueil téléphonique, les services de lutte contre la toxicomanie et autres services ambulatoires; travailleurs dont le financement est assuré par le dispositif de cohésion sociale de la Région de Bruxelles-Capitale

Date de signature : **15/05/2019** Fin de validité : **31/12/2019**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : 06/06/2019

Force obligatoire demandée : Oui

Actualités au niveau fédéral

Législation et arrêtés

<u>Arrêté royal du 5 mai 2019</u> modifiant diverses dispositions relatives aux congés thématiques, M.B., 22 mai 2019

<u>Loi du 5 mai 2019</u> modifiant la loi du 26 juin 2002 relative aux fermetures d'entreprises, M.B., 12 juin 2019

<u>Loi du 26 mai 2019</u> portant mise en œuvre du projet d'accord interprofessionnel 2019-2020, M.B., 17 juin 2019.

Actualités au niveau des entités fédérées

Parlement Bruxellois*

Travaux parlementaires

<u>Question orale</u> de M. Weytsman concernant « l'intelligence artificielle pour les sociétés actives dans le secteur de la santé » (p.33)

Commission des Affaires économiques et de l'Emploi, chargée de la Politique économique, de la Politique de l'emploi et de la Formation professionnelle : 21/03/2019

^{*} Source: Newsletter de BRUXEO - Mai 2019